
Annnonce du brûlement de deux millions de livres assignats par le vérificateur général des assignats, lors de la séance du 9 frimaire an II (29 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Annnonce du brûlement de deux millions de livres assignats par le vérificateur général des assignats, lors de la séance du 9 frimaire an II (29 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 342;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39596_t1_0342_0000_1;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Le vérificateur général des assignats prévient la Convention nationale qu'il sera brûlé ce jourd'hui la somme de 2 millions de livres en assignats, lesquels, joints aux 956 déjà brûlés, feront celle de 958 millions, provenant de la vente des domaines nationaux; plus, 8 millions, provenant des échanges, et qu'il lui reste en caisse 43 millions, dont 17 provenant aussi de la vente des domaines nationaux, et 26 des échanges.

L'insertion au « Bulletin » est décrétée (1).

La compagnie d'artillerie de Montpellier, attachée au 2^e bataillon du Tarn, à l'armée des Pyrénées-Occidentales, exhorte la Convention nationale à rester à son poste jusqu'à ce que notre gouvernement vraiment républicain soit consolidé sur des bases inébranlables, jusqu'à ce que tous nos ennemis aient reconnu et respecté notre indépendance. Ils ont sanctionné la Constitution, ajoutent-ils, ils sanctionnent d'avance les décrets; ils sont à leur poste, les canons sont braqués; il faut que tous les trônes déjà ébranlés soient écrasés par la majesté et la souveraineté du peuple, que le drapeau tricolore plane sur l'univers; qu'enfin l'humanité avilie soit réintégrée dans tous ses droits naturels.

Mention honorable, insertion au procès-verbal (2).

Suit l'adresse de la compagnie d'artillerie de Montpellier (3).

La compagnie d'artillerie de Montpellier attachée au 2^e bataillon du Tarn, à l'armée des Pyrénées Orientales, à la Convention nationale.

« Citoyens représentants,

« Vous nous avez donné une Constitution, nous l'avons acceptée. Continuez à nous donner de bons décrets, nous les sanctionnons d'avance. Forts de l'opinion publique, ordonnez, et des millions d'hommes se lèveront pour soutenir et défendre votre sublime ouvrage. Quoi! des automates espagnols, des mannequins prussiens et autrichiens nous raviraient notre liberté? Non, citoyens représentants, nous sommes à notre poste, les canons sont braqués, parlez, et plus de brigands sur le territoire de la République. Ce n'est pas tout d'avoir conquis notre liberté, il faut affranchir tous les peuples de la tyrannie et de l'esclavage; il faut que tous les trônes, déjà ébranlés, soient écrasés par la majesté et la souveraineté du peuple; il faut que le drapeau tricolore plane sur l'univers; il faut enfin que l'humanité avilie soit réintégrée dans tous ses droits naturels.

« Nous vous exhortons donc, citoyens représentants, à rester à votre poste jusqu'à ce que notre gouvernement vraiment républicain soit consolidé sur des bases inébranlables; jusqu'à ce que tous nos ennemis aient reconnu et respecté notre indépendance. La tâche est pénible et

difficile, mais il n'y a rien d'impossible à des Français républicains. Alors nous rentrerons tous tranquillement dans nos foyers pour y jouir d'une paix éternelle, et nous aurons la douce satisfaction d'avoir donné l'exemple à tous les peuples de la terre, de faire régner partout la justice et la raison.

« Nous sommes, en vrais admirateurs de la Montagne, citoyens représentants,

« Les membres composant la compagnie d'artillerie de Montpellier, attachée au 2^e bataillon du Tarn.

(Suivent 19 signatures.)

« A la redoute d'Haulette, le 26 septembre, l'an II de la République française, une et indivisible. »

Les administrateurs du district de Barbezieux écrivent que les lumières de la philosophie font des progrès dans leur district; qu'ils renversent le fanatisme; ils adressent des déclarations et un arrêté qui en justifient.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des administrateurs du district de Barbezieux (2).

« Barbezieux, tridi, 3^e jour de frimaire 2^e année de la République, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Le premier instant de la Révolution a vu naître dans ce district la haine des tyrans; chaque jour les lumières de la philosophie y font des progrès, et tandis que nos camarades terrassent le despotisme, nous combattons les malveillants; nous renversons le fanatisme, la Convention en jugera par les copies des déclarations et de l'arrêté que nous t'adressons.

« Les administrateurs du district de Barbezieux, vrais sans-culottes.

« LHÉRIN; PIPAUD; RUFFIER; BOUCHERIE,
secrétaire. »

Extrait des registres du district de Barbezieux (3).

N^o 1. — *Démission de Jarizac, curé de La Chaise et de Lagarde.*

Je soussigné, ci-devant ministre du culte dans les communes de La Chaise et de Lagarde, ayant depuis longtemps ouvert les yeux au flambeau de la philosophie et de la saine raison, et désirant montrer le profond mépris que j'ai pour les préjugés malheureux et les erreurs funestes et justement proscrits sous lesquels l'humanité gémissait depuis longtemps, déclare

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 221.

(2) *Ibid.*

(3) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 830.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 221.

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 820.

(3) *Ibid.*